



COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION

Procès-verbal de la 83^e séance

Le 26 août 2013

1. Courriel transmis le 20 août 2013, à 9 h 11 :

Aux membres de la CPH :

M^{me} Sylvie Goneau, présidente, conseillère, district de Bellevue (no 14)
M^{me} Patsy Bouthillette, conseillère, district du Carrefour-de-l'Hôpital (no 12)
M. Joseph De Sylva, conseiller, district du Versant (no 13)
M. Mario Courchesne, secteur paragouvernemental
M. Serge Forget, citoyen
M. Réjean Laflamme, secteur communautaire
M. Benoît Mottard, secteur privé
M. Michel Nazair, secteur privé
M^{me} Stéphanie Rajotte, citoyenne
M. Bato Redzovic, citoyen
M. Alain Tanguay, secteur communautaire

Par :

M. David Leclerc, responsable de la Section de l'habitation

Copie conforme à :

M^{me} Marie-Claude, directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable
M. Gaétan Rodrigue, chargé de programmes à l'habitation
M^{me} Anh Richez, responsable Section développement urbain et revitalisation
M. Antoine Noubouwo, coordonnateur de projets – Développement urbain

Mardi 20 août 2013 à 10 h, monsieur David Leclerc a écrit :

Bonjour,

Cette Commission permanente sur l'habitation (CPH) par courriel fait suite à l'information qui vous a été transmise lors de la dernière séance, qui soulignait le besoin de procéder rapidement pour confirmer une aide financière pour quelques projets de logements abordables. Nous vous proposons de formuler des recommandations par courriel.

1. Programme AccèsLogis Québec : Fonds du logement social – Participer financièrement au « Projet de logements abordables et communautaires Square Maclaren », sis au 0, rue Maclaren Est – District de Buckingham.
2. Programme AccèsLogis Québec : Fonds du logement social - participer financièrement au « Projet de logements abordables et communautaires Habitation Lévesque », sis au 4, rue Lévesque – District de Saint-Raymond-Vanier.

DISTRIBUTION :

Aux membres de la CPH, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffe.

PRÉSIDENTE

SECRÉTAIRE

3. Programme AccèsLogis Québec : Fonds du logement social - participer financièrement au projet « Les Habitations populaires de l'Outaouais – Lac-Beauchamp », sis au 0, rue Larouche – District du Lac-Beauchamp.
4. Démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du Vieux-Gatineau – Attribution d'une somme de 50 000 \$ du budget de la Politique d'habitation pour l'embauche d'un consultant.

Au sujet du rapport sur l'avancement de la Revitalisation urbaine intégrée, une présentation plus détaillée est prévue à la Commission d'habitation du 1^{er} octobre prochain.

| Recommandation | POUR | CONTRE |
|---|-------------|---------------|
| Que la Commission permanente sur l'habitation recommande au conseil de réserver pour le « Projet de logements abordables et communautaires Square Maclaren » sis au 0, rue Maclaren Est, une aide financière équivalente au financement de la contribution du milieu de 15 % et de participer à la contribution d'un montant correspondant à 10 % du coût du supplément au loyer pour les locataires admissibles au Programme de supplément au loyer. | | |

| Recommandation | POUR | CONTRE |
|--|-------------|---------------|
| Que la Commission permanente sur l'habitation recommande au conseil de réserver, pour le « Projet de logements abordables et communautaires Habitation Lévesque » sis au 4, rue Lévesque, une aide financière équivalente au financement de la contribution du milieu de 15 % et de participer à la contribution d'un montant correspondant à 10 % du coût du supplément au loyer pour les locataires admissibles au Programme de supplément au loyer. | | |

| Recommandation | POUR | CONTRE |
|---|-------------|---------------|
| Que cette Commission recommande au conseil d'annuler l'aide financière pour le projet originalement planifié au 2807, rue Saint-Louis (CM-2012-745) et de réserver pour le projet « Les Habitations populaires de l'Outaouais – Lac-Beauchamp » sis au 0, sur la rue Larouche, une aide financière équivalente au financement de la contribution du milieu de 15 % et de participer à la contribution d'un montant correspondant à 10 % du coût du supplément au loyer pour les locataires admissibles au Programme de supplément au loyer. | | |

Pour plus d'information sur les analyses, vous pouvez communiquer avec moi au 819 243-2345, poste 4359 ou avec mon collègue Gaétan Rodrigue 819 243-2345, poste 4362.

Monsieur David Leclerc
 Responsable de la Section de l'habitation
 Service de l'urbanisme et du développement durable

2. Programme AccèsLogis Québec : Fonds du logement social – Participer financièrement au « Projet de logements abordables et communautaires Square Maclaren », sis au 0, rue Maclaren Est – District de Buckingham

- La Commission permanente sur l'habitation (C.P.H.) a le mandat de sélectionner les projets de logements abordables et communautaires et de recommander, au conseil municipal, l'aide financière attribuée à chacun d'eux;
- La Ville de Gatineau dispose d'une banque de 160 logements abordables et communautaires pour l'année 2013;
- L'organisme Habitations de l'Outaouais métropolitain, avec l'aide du Groupe de Ressources Techniques Office municipal d'habitation de Gatineau, a soumis un projet pour la construction de 56 à 59 logements abordables;
- Le projet soumis sous la formule « Construction - clé en main » consistera à construire seize bâtiments dans un projet intégré;
- L'analyse du projet a été réalisée selon les objectifs du Guide du fonds de gestion pour les logements abordables et communautaires;

- À titre de ville mandataire, Gatineau a comme rôle de s'assurer de sélectionner des projets qui rencontreront les standards définis par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

Monsieur Mario Courchesne a déclaré son potentiel conflit d'intérêts sur la demande de réserver une aide financière dans le cadre du programme AccèsLogis, au projet sis au 0, rue Maclaren Est soumis par Habitations de l'Outaouais métropolitain (HOM) et a mentionné qu'il s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur ce dossier.

R-CPH-2013-08-26 / 07

Que la Commission permanente sur l'habitation recommande au conseil de réserver pour le « Projet de logements abordables et communautaires Square Maclaren » sis au 0, rue Maclaren Est, une aide financière équivalente au financement de la contribution du milieu de 15 % et de participer à la contribution d'un montant correspondant à 10 % du coût du supplément au loyer pour les locataires admissibles au Programme de supplément au loyer.

ADOPTÉE

3. Programme AccèsLogis Québec : Fonds du logement social - Participer financièrement au « Projet de logements abordables et communautaires Habitation Lévesque », sis au 4, rue Lévesque – District de Saint-Raymond-Vanier

- La Commission permanente sur l'habitation (C.P.H.) a le mandat de sélectionner les projets de logements abordables et communautaires et de recommander, au conseil municipal, l'aide financière attribuée à chacun d'eux;
- La Ville de Gatineau dispose d'une banque de 160 logements abordables et communautaires pour l'année 2013;
- L'organisme Habitations de l'Outaouais métropolitain, avec l'aide du Groupe de Ressources Techniques Office municipal d'habitation de Gatineau, a soumis un projet pour la construction de quatre logements abordables;
- Le projet soumis, sous la formule « Démolition et Construction neuve », consistera à construire deux nouveaux bâtiments de deux logements;
- L'analyse du projet a été réalisée selon les objectifs du Guide du fonds de gestion pour les logements abordables et communautaires;
- À titre de ville mandataire, Gatineau a comme rôle de s'assurer de sélectionner des projets qui rencontreront les standards définis par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

Monsieur Mario Courchesne a déclaré son potentiel conflit d'intérêts sur la demande de réserver une aide financière dans le cadre du programme AccèsLogis, au projet sis au 4, rue Lévesque, soumis par Habitations de l'Outaouais métropolitain (HOM) et a mentionné qu'il s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur ce dossier.

R-CPH-2013-08-26 / 08

Que la Commission permanente sur l'habitation recommande au conseil de réserver, pour le « Projet de logements abordables et communautaires Habitation Lévesque » sis au 4, rue Lévesque, une aide financière équivalente au financement de la contribution du milieu de 15 % et de participer à la contribution d'un montant correspondant à 10 % du coût du supplément au loyer pour les locataires admissibles au Programme de supplément au loyer.

ADOPTÉE

4. Programme AccèsLogis Québec : Fonds du logement social - Participer financièrement au projet « Les Habitations populaires de l'Outaouais – Lac-Beauchamp », sis au 0, rue Larouche – District du Lac-Beauchamp

- La Commission permanente sur l'habitation (CPH) a le mandat de sélectionner les projets de logements abordables et communautaires et de recommander au conseil municipal l'aide financière attribuée à chacun d'eux;
- La Ville de Gatineau dispose de 125 logements abordables et communautaires pour l'année 2012;
- Le Groupe de Ressources Techniques, Loge-Action Outaouais, suivant l'abandon du projet projeté au 2907, rue Saint-Louis a soumis un projet de remplacement sous la formule « clé en main » de 29 logements appelés « Les Habitations populaires de l'Outaouais – Lac-Beauchamp »;
- L'analyse du projet a été réalisée selon les objectifs du Guide du fonds de gestion pour les logements abordables et communautaires;
- À titre de ville mandataire, Gatineau a comme rôle de s'assurer de sélectionner des projets qui rencontreront les standards définis par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis.

Messieurs Mario Courchesne et Alain Tanguay ont déclaré leur potentiel conflit d'intérêts sur la demande de réserver une aide financière dans le cadre du programme AccèsLogis, au projet sis au 0, rue Larouche et ont mentionné qu'ils s'abstiendront de voter ou de tenter d'influencer le vote sur ce dossier.

R-CPH-2013-08-26 / 09

Que cette Commission recommande au conseil d'annuler l'aide financière pour le projet originalement planifié au 2807, rue Saint-Louis (CM-2012-745) et de réserver pour le projet « Les Habitations populaires de l'Outaouais – Lac-Beauchamp » sis au 0, sur la rue Larouche, une aide financière équivalente au financement de la contribution du milieu de 15 % et de participer à la contribution d'un montant correspondant à 10 % du coût du supplément au loyer pour les locataires admissibles au Programme de supplément au loyer.

ADOPTÉE

5. Démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du Vieux-Gatineau – Attribution d'une somme de 50 000 \$ du budget de la Politique d'habitation pour l'embauche d'un consultant.

À la suite de l'adoption de la stratégie commerciale de revitalisation commerciale pour les années 2012-2016, une démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) a été proposée pour le Vieux-Gatineau. Compte tenu de la dimension importante du logement dans la démarche, le plan d'action 2013 de la Politique d'habitation appuie fortement la réalisation d'une telle démarche.

Afin de payer une partie des honoraires professionnels dont le coût a été estimé à environ 100 000 \$, le SUDD recommande qu'une enveloppe de 50 000 \$ soit allouée à même le budget de la Politique d'habitation. Le reste des fonds seront pris à même le budget du SUDD.